

Séance ordinaire
Du 5 juin 2023

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 5 juin 2023, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Pierre Provost, Georges Forcier, Éric Tessier, Mesdames les conseillères Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2023-06-056

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Éric Tessier,
Et appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Séance ordinaire 1er mai 2023
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Fermeture du bureau pour les vacances estivales
- 5. TRAVAUX PUBLIQUE**
 - 5.1 Renouvellement du contrat de déneigement du Groupe Horizon pour l'année 2023-2024
 - 5.2 Ponceau à refaire
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Rapport du comité
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Détection de fuites – demande de soumissions
 - 7.2 Offre de service calibration des compteurs d'eau
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Adoption du Règlement 219-2023 modifiant le règlement RU-210-2020 de permis et certificats
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport du comité
- 10. SUJETS DIVERS**
 - 10.1 Abris temporaires
 - 10.2 Accès aux terres agricoles sans permission
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 2023-06-057

Séance ordinaire du 1er mai 2023

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 1er mai 2023.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution 2023-06-058

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Mélanie Parenteau,
Appuyée par Éric Tessier,
Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 51 421,25 \$.

4.2 Fermeture du bureau pour les vacances estivales

Avis est donné que le bureau municipal sera fermé pour les vacances estivales du 23 juillet au 6 août 2023.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Renouvellement du contrat de déneigement du Groupe Horizon pour l'hiver 2023-2024

Résolution 2023-06-059

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation en 2021 pour le déneigement des routes municipales;

Considérant que le contrat a été octroyé à Groupe Horizon;

Considérant que la municipalité de Saint-Gérard-Majella désire utiliser l'option de renouvellement qui était prévue au contrat pour l'année 2023-2024 pour un montant de 38 800,00 \$ plus taxes applicables;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu unanimement

De renouveler le contrat de déneigement du Groupe Horizon pour l'année 2023-2024.

5.2 Remplacement de ponceau

Résolution 2023-06-060

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu unanimement

De mandater les Entreprises Clément Forcier afin d'effectuer le remplacement du ponceau situé à l'intersection des rangs Saint-Henri et Saint-Pierre.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport du comité

Lors de la dernière rencontre du RIPS, il a été mentionné qu'éventuellement la régie devra employer des pompiers à temps plein, et qu'ils sont à vérifier pour trouver un moyen de financer le manque à gagner du CAUCA.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Détection de fuites – demande de soumissions

Résolution 2023-06-061

Considérant l'obligation imposée par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation d'effectuer un contrôle actif des fuites incluant la localisation précises de celles-ci, et ce, à la suite des résultats du bilan 2020 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu unanimement

D'autoriser Mme Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions auprès de firmes de gestion des infrastructures d'eau potable.

7.2 Offre de services – calibration des débitmètres

Résolution 2023-06-062

Attendu qu'il y aurait lieu de faire calibrer les débitmètres du réseau d'aqueduc;

Attendu l'offre reçue des Compteurs Lecomte au coût de 840,00 \$ plus taxes applicables;

Sur proposition de Karine Descheneaux,
Appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu unanimement

D'accepter l'offre de services des Compteurs Lecomte.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Adoption du Règlement 219-2023 modifiant le règlement RU-210-2020 de permis et certificat

Résolution 2023-06-063

Province de Québec
MRC Pierre-De Saurel
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

RÈGLEMENT no 219-2023

Règlement modifiant le règlement de permis et certificats no RU-210-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Attendu que la municipalité de Saint-Gérard-Majella a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de permis et certificats;

Attendu que le conseil municipal souhaite corriger certains points au règlement de permis et certificats no RU-210-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Attendu que la procédure d'adoption a été suivie régulièrement;

En conséquence,

Il est proposé par Jean Beaubien,
Appuyé par Pierre Provost,
Et résolu unanimement :

Qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La ligne de référence « caducité » de la ligne NO 3. Réparations ou rénovation du Tableau 1 de l'article 5.1 Certificat d'autorisation pour des fins diverses est modifiée de 3 mois à 12 mois.

Article 3

La catégorie bâtiment patrimonial est ajoutée à la ligne de référence « obligation de certificat » de la ligne NO 4. Démolition de construction Tableau 1 de l'article 5.1 Certificat d'autorisation pour des fins diverses.

La tarification de cette catégorie s'élève à 100\$ pour un certificat d'autorisation.

Article 4

Une nouvelle ligne de référence NO 13. Construction d'une clôture, d'un muret ou d'un mur de soutènement est ajouté au Tableau 1 de l'article 5.1 Certificat d'autorisation pour des fins diverses de la façon suivante :

13.	Construction d'une clôture, d'un muret ou d'un mur de soutènement	30 jours	20 \$	6 mois
-----	---	----------	-------	--------

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-GÉRARD-MAJELLA, ce 5 juin 2023.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 1er mai 2023
Dépôt d'un projet de règlement : 1er mai 2023
Adoption du projet de règlement : 1er mai 2023
Consultation publique : 5 juin 2023
Adoption du règlement: 5 juin 2023
Approbation MRC :
Publication :
Entrée en vigueur :

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport du comité

- Retour sur l'activité de distribution d'arbres et de compost du 20 mai
- Camp de jour : Maéva Broussot et Maïka Champagne seront les animatrices du camp de jour et Félicia Guimont sera coordonnatrice.

10. SUJETS DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2023-06-064

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Éric Tessier,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h11.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2023. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2023.